Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le
ID : 038-213800535-20231215-DB231215189-DE

Ville de Bourgoin-Jallieu

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

RESSOURCES HUMAINES
DB231215-189

PERSONNEL COMMUNAL – MISE A DISPOSITION D'AGENTS AUPRES DU CCAS

L'an deux mille vingt-trois, le quinze décembre à dix -neuf heures, les conseillers municipaux légalement convoqués le huit décembre, se sont réunis au nombre prescrit par la loi en séance publique, à la halle Grenette située place de la Halle à Bourgoin -Jallieu.

La séance est ouverte à 19 heures 10. Elle est présidée par Monsieur Vincent CHRIQUI, Maire.

Il procède à l'appel des conseillers municipaux.

ASSISTENT A LA SEANCE : Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Marie-Laure DESFORGES, Aurélien LEPRÊTRE, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Marguerite BACCAM, Dorian MAILLET, Sébastien CHALESSIN, Armand BONNAMY, Marie-Thérèse DUSSERT, Thierry JOSEPH, Chantal BUSSY, Laurent CAMPO, Gaël LEGAY-BELLOD, Semiha ALATAS, Dominique CADI, Robert BRIOUDE, Marie-Claude SOUCHAUD, Gabriel BERTEA, Isabelle RENARD, Odile MARTINI, Kévin DOREL, Damien PERRARD, Anne CROUZIER, Roger RICHERMOZ, Michaël AYDIN, Laurent MAGUET.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Présents : 28 Votants : 32

Absents : Anissa DAOUI, Jean-Claude PARDAL, Aurélia MASSON .

Excusés :
- Myriam ABDERRAHIM, pouvoir à Marguerite BACCAM ;
- Océane ROULOT, pouvoir à Dorian MAILLET ;
- Alain BATILLOT, pouvoir à Aurélien LEPRETRE ;
- Christian CIOFFI, pouvoir à Thierry JOSEPH.

Secrétaire de séance : Aurélien LEPRETRE est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convention de mise à disposition d'agents entre la ville et le CCAS est valable jusqu'au 31/12/2025. Toutefois il convient d'actualiser la liste des agents mise à disposition du CCAS en fonction des mouvements du personnel.

Les emplois listés ci -dessous font l'objet d'une refacturation au CCAS dès lors que les agents ont un statut de titulaire.

Pour le budget M22, les emplois concernant la résidence autonomie « La Berjallière » sont :

SERVICES	EMPLOIS	Nbre de postes	CADRES D'EMPLOI	ETP
Résidence La Berjallière	Directrice	1	Infirmier en soins généraux	1
	Accueil/secrétariat	1	Adjoint administratif	1
	Aide-soignante	2	Auxiliaire de soins	1,50
	Agent polyvalent entretien/gardes	6	Adjoint technique	4,25
	Agent polyvalent entretien/gardes	1	Agent social	0.80

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le
ID : 038-213800535-20231215-DB231215189-DE

Pour le budget M14, les emplois concernant la direction du CCAS, le service social et l'espace séniors sont :

SERVICES	EMPLOIS	Nbre de postes	**CADRES D'EMPLOI**	**ETP**
Direction CCAS	Directrice	1	Attach	1
	Entretien des locaux	1	Adjoint technique	0.50
Service Social	Chef d'équipe Accueil	1	Rédacteur	1
	Accueil/secrétariat	4	Adjoint administratif	3.50
	Travailleurs sociaux	4	Assistant socio-éducatif	4
	Accueillant social	1	Agent social	1
Espaces séniors	Responsable de service	1	Rédacteur	1
	Coordonnatrice administrative et informatique	1	Adjoint administratif	1
	Accueil/secrétariat	2	Adjoint administratif	2
		1	Adjoint d'animation	1
	Agents de portage de repas	2	Adjoint technique	1.9
		1	Adjoint d'animation	1
		1	Agent social	0.8
	Agents télé-alarme	5	Adjoint technique	5
	Agent d'office/ entretien	1	Adjoint technique	0,30
	Animateur séniors	1	Adjoint d'animation	1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** les termes de la convention de mise à disposition d'agents de la ville auprès du CCAS,
- **Autorise** la mise à disposition des personnels occupant les emplois précisés ci-dessus,
- **Autorise** le Maire ou un adjoint ayant délégation en la matière à signer tous actes et effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **Prend acte** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré à Bourgoin-Jallieu, le vendredi 15 décembre 2023.

Le Maire

MAIRIE DE BOURGOIN-JALLIEU (ISERE)

Le secrétaire de séance

MAIRIE DE BOURGOIN-JALLIEU (ISERE)